



1 Rue de l'Hôtel de Ville  
07100 ANNONAY  
Tél : 04 75 69 32 50 - www.annonay.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
2 2 MARS 2024	2 2 MARS 2024	2 2 MARS 2024

<p><b>Décision du Maire n°DM_2024_0019</b> Action cœur de ville – Opération devantures – Attribution d'une subvention à Madame Hun – gérante de la SARL A.E. exploitant l'Institut SRB</p>
--

**Le Maire d'Annonay,**

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°202093 en date du 3 juillet 2020, portant élection du Maire de la Commune d'Annonay,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

**VU** la délibération n° 2020-32 du 27 janvier 2020 approuvant le règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de la délibération en question,

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Annonay, dans le cadre du programme "Action Cœur de Ville", a décidé de mettre en place une opération devantures afin d'inciter, par un soutien financier, les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux à contribuer à la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre-ville,

**CONSIDÉRANT** que Madame Hun, gérante de la SARL A.E. enseigne Institut SRB sise 2 impasse des Chevaliers à Annonay, remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de la Ville d'Annonay dans le cadre de l'opération devantures,

**CONSIDÉRANT** que le comité de pilotage du dispositif du 14 février 2024 a donné un avis favorable au dossier de Madame Hun pour le versement d'une subvention d'un montant maximal de 3 365,00 € représentant 50% du montant de la dépense subventionnable présentée de 6 730,00 €.

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 3 365,00 € Madame Hun, gérante de la SARL A.E. enseigne Institut SRB sise 2 impasse des Chevaliers à Annonay, sous réserve du vote du budget 2024.

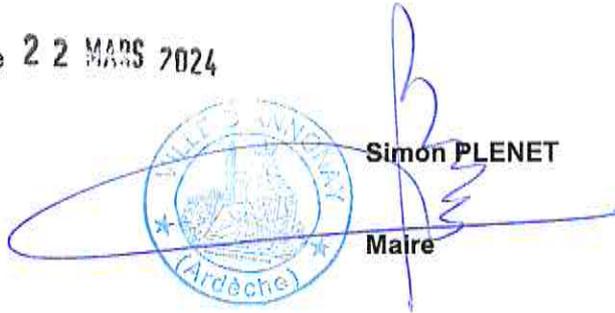
**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire en rendra compte au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication.

**ARTICLE 4 :** Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Annonay, le **22 MARS 2024**

  
**Simon PLENET**  
**Maire**



The seal is circular with a blue border. Inside, there is a central emblem featuring a building and a tree. The text 'VILLE D'ANNONAY' is written along the top inner edge, and 'Ardèche' is written along the bottom inner edge. There are two small stars on either side of the emblem.